

Une transition technique, les " pêches " au loup-marin sur la côte du Labrador depuis le début du XVIIIe siècle

André Lepage

Volume 13, numéro 2, 1989

Des systèmes techniques

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/015077ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/015077ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département d'anthropologie de l'Université Laval

ISSN

0702-8997 (imprimé)

1703-7921 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Lepage, A. (1989). Une transition technique, les " pêches " au loup-marin sur la côte du Labrador depuis le début du XVIIIe siècle. *Anthropologie et Sociétés*, 13(2), 55-78. <https://doi.org/10.7202/015077ar>

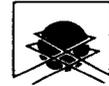
Résumé de l'article

Une transition technique, les " pêches " au loup-marin sur la côte du Labrador depuis le début du XVIIIe siècle

La pêche au loup-marin (*Phoca groenlandica*) a joué un rôle déterminant dans l'histoire économique de la côte du Labrador. Depuis le début du XVIIIe siècle, cette activité a nécessité l'utilisation d'une grande variété de formes d'engins de pêche fixes ou adaptés aux particularités du mouvement de l'animal le long de la côte et aux conditions topographiques des sites de capture.

Une analyse cognitive-structurale des formes de ces engins de pêche conduit à repérer deux formules techniques réalisées successivement : le parc et le labyrinthe. La transition technique vers ce dernier s'est effectuée au cours du XIXe siècle à la faveur du passage d'une exploitation par des " compagnies " de pêche à une exploitation de type familial.

UNE TRANSITION TECHNIQUE, LES « PÊCHES » AU LOUP-MARIN SUR LA CÔTE DU LABRADOR DEPUIS LE DÉBUT DU XVIII^e SIÈCLE



André Lepage*

Dans une étude de la pêche au loup-marin sur la Basse Côte-Nord du golfe Saint-Laurent, Beucage (1968) s'est livré à la description et à l'analyse détaillées des différentes formes des complexes de filets employés pour la capture de l'animal.

Sur la base d'une enquête ethnographique effectuée en 1967 dans les principaux villages touchés par cette activité, La Tabatière, Baie-des-Moutons et Tête-à-la-Baleine, il a établi une typologie des engins de capture ou « pêches »¹ utilisés par les résidants. Il a distingué deux types d'engin, dénommés par lui pêche de passe et pêche de rivage (Figure 1) pour en décrire ensuite les principales variantes, ordonnées suivant leur complexité croissante. De façon plus spéculative, il a également présenté une esquisse de l'évolution technique de la « pêche » depuis son origine dans la région, au début du XVIII^e siècle, attribuant au premier type, la pêche de passe, une antériorité à la fois logique et chronologique.

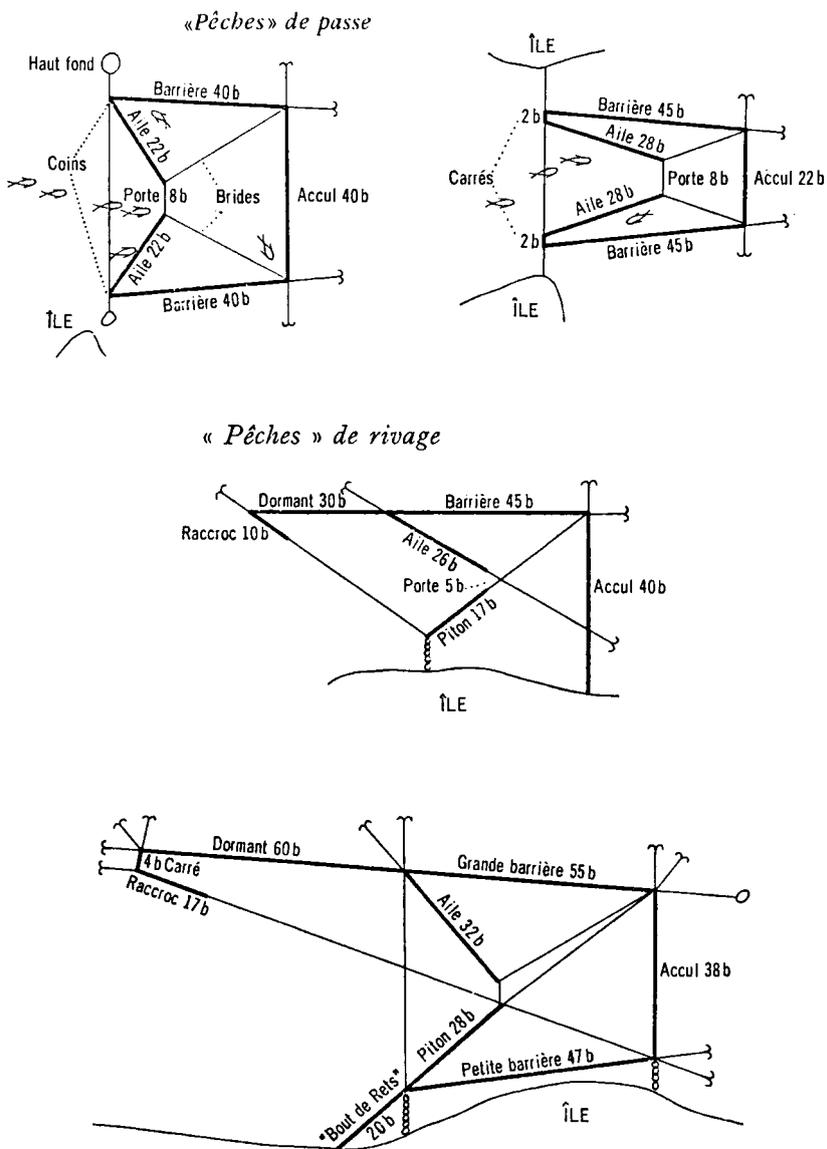
Dans cet article, nous présentons une réinterprétation de l'évolution technique de la « pêche » s'appuyant à la fois sur une reconstruction historique de ses premières formes, à partir de descriptions et de représentations iconographiques anciennes, et sur une analyse nouvelle des documents recueillis au cours de l'enquête de 1967².

* Les matériaux nécessaires à la rédaction du présent article ont été recueillis dans le cadre d'un contrat de recherche effectué pour le compte du ministère des Affaires culturelles du Québec et de la Municipalité de la Côte-Nord du golfe Saint-Laurent (15 août 1983 au 30 mai 1984). Il a donné lieu à un rapport (Lepage 1984) qui retrace l'histoire de la pêche au loup-marin dans la région aujourd'hui desservie par la Municipalité, jusqu'au moment où elle a été pratiquement abandonnée, au début des années 1970.

1. Le terme « pêche », lorsqu'il est employé sans qualification ou suivi d'un attribut topographique (de rivage, etc.) ou morphologique (rectangulaire, etc.), fait généralement référence dans cet article à l'engin de pêche lui-même. Il est aussi employé pour désigner l'activité de travail : il s'oppose alors au terme chasse. Qu'il soit pris dans l'un ou l'autre sens, selon le contexte, il renvoie toujours ici au domaine d'exploitation du loup-marin.
2. Nous remercions Pierre Beucage de nous avoir donné accès à ses documents d'enquête manuscrits et en particulier aux dessins à main levée exécutés par ses informateurs au cours de l'été 1967.

Figure 1

Quelques illustrations de pêches de passe et de pêches de rivage



En effet, et comme on le verra plus loin, l'examen des premières pêches montre qu'elles se distribuèrent le long de la côte du Labrador et qu'elles appartenaient toutes à un type général différant profondément de celui qui, à partir du début du XIX^e siècle, s'est propagé dans la région de Mécatina (région de l'enquête de 1967). Nous pouvons dès maintenant avancer l'hypothèse de l'existence de deux formules techniques successives de la « pêche », suivant peu ou prou deux modes d'appropriation contrastés de la ressource marine.

On peut caractériser sommairement le premier type de pêche, le plus ancien, en disant qu'il a l'aspect d'un parc de forme rectangulaire et que son principe de fonctionnement est indépendant du sens de la migration de l'animal. Il se compose de filets (auxquels viennent éventuellement s'adjoindre des éléments topographiques) formant les côtés inamovibles du parc et d'un nombre variable de filets amovibles reliés aux premiers de manière, lorsqu'ils sont remontés, à interrompre la course de l'animal et à former des bassins de rétention. Le second, le plus récent, présente l'aspect d'un labyrinthe ou, dans ses formes les plus simples, d'une pointe de flèche, orientés dans le sens de la migration de l'animal. Il se compose de filets inamovibles en nombre variable et reliés de façon plus ou moins complexe.

En reconnaissant l'unité interne de chaque type et en soulignant la discontinuité historique qui se marque dans la transition d'un type à l'autre au cours du XIX^e siècle, nous remettons en cause l'hypothèse d'une évolution *continue* de la « pêche » depuis son origine et, partant, d'une identité d'expérience chez ses exploitants successifs. La reconstruction conjecturale esquissée dans l'article précité faisait d'une des deux variétés de pêche « contemporaine », la pêche de passe, une forme résiduelle (mais non pour autant marginale), témoin des premières expériences techniques dans ce domaine. À la lumière des documents à notre disposition, cette interprétation nous apparaît inadéquate. La distinction entre les deux types de pêche, de passe et de rivage, telle qu'élaborée par Beaucage, masque le fait que toutes les formes d'engins contemporains — ceux qu'il a pu observer ou décrire en 1967 — relèvent en réalité d'une formule technique unique, celle de la pêche en labyrinthe. Ainsi serons-nous amené, au terme de cette étude, à découvrir dans le schème conceptuel qui sous-tend leur production non seulement le principe de leur unité, mais encore le fondement essentiel de leur variabilité et de leur complexité différentielle, à proposer en somme l'esquisse d'une typologie nouvelle.

Population et migrations annuelles du phoque du Groenland

Le phoque du Groenland (*Phoca groenlandica*) est une espèce grégaire et migratoire. À l'échelle mondiale, sa population se répartit en trois groupes majeurs, isolés les uns des autres quant à leurs régions d'accouplement et de gestation et à leurs routes de migration habituelles³.

3. Cette section s'appuie essentiellement sur les résultats des études biologiques, tels qu'ils sont présentés par Mansfield (1964), Mercer (1976), Dougan et Ronald (1982) et Lavigne (1982). Les chiffres de population avancés ici correspondent à ceux qui ont été établis vers 1970.

Le plus important de ces groupes est celui du nord-ouest de l'Atlantique. On estime sa population actuelle à environ un million à un million et demi d'individus âgés de plus de un an. Les femelles du groupe, qui mettent bas une fois l'an d'un seul nouveau-né, donnent ainsi naissance à quelque 250 à 400 mille individus.

Au cours de l'été, cette population se distribue au nord-ouest du Groenland et dans l'est de l'Arctique canadien. À partir d'octobre, les troupeaux de ces régions entreprennent une longue migration vers le Sud, qui les conduira jusqu'à l'une de leurs zones de gestation et de mue, celle du « Front » de Terre-Neuve ou celle du « Golfe » Saint-Laurent, localisée au nord des Îles-de-la-Madeleine.

Ainsi, en cours de route, à la hauteur de la côte sud-est du Labrador, la population initiale se scinde en deux sous-populations; tandis que la première, deux fois plus nombreuse généralement, poursuit sa course le long de la côte est de Terre-Neuve, la seconde pénètre vers la fin de décembre ou le début de janvier dans le golfe Saint-Laurent en traversant le détroit de Belle-Isle, d'où elle longe alors les rives de la Côte-Nord, région appelée autrefois le Labrador québécois, entre Blanc-Sablon et Harrington.

Vers la fin de février, les femelles du groupe mettent bas sur les banquises en dérive au large des côtes. Soumis à un allaitement intensif, les nouveau-nés atteignent bientôt, au moment du sevrage — soit après quinze jours — un poids de 25 à 35 kilos, de quelque sept kilos qu'ils pesaient à la naissance. Ils perdent alors leur fourrure blanche ainsi qu'une partie de la graisse accumulée au cours de la période d'allaitement.

À la fin du printemps, les troupeaux distribués au centre du golfe amorcent leur remontée vers le nord; à partir du début de mai, ils longent à nouveau la partie la plus orientale de la Côte-Nord, avant de retraverser le détroit de Belle-Isle et de sortir du golfe.

La longue migration annuelle du loup-marin a donné lieu à une succession de pratiques à caractère saisonnier visant à la capture de l'animal, avec des moyens adaptés aux circonstances de lieu et de climat. On a ainsi pu parler d'une « pêche d'automne » (mi-décembre à mi-janvier), d'une chasse (mars) et d'une « pêche de printemps » (mai-juin). Par la simplicité des moyens de capture qu'elle met en œuvre — pour l'essentiel le gourdin, employé pour briser le crâne fragile des jeunes loups-marins —, la chasse sur les banquises offre un contraste évident avec les deux autres pratiques⁴. Seules ces dernières font partie de la tradition maritime de la Basse Côte-Nord et elles sont exclusives à cette région du golfe Saint-Laurent⁵. C'est cette tradition qui a nourri les multiples expérimentations, ajustements et élaborations techniques dont a été l'objet pendant plus de deux siècles et demi l'engin de capture désigné, comme on l'a indiqué plus haut, par le terme générique de « pêche » à loup-marin. Avant d'étudier les transformations de cet engin, il convient d'abord de présenter le contexte écologique et historique de déploiement de ses principales formules techniques.

4. Sur la chasse, en ce qui concerne particulièrement les Îles-de-la-Madeleine, où elle a continué d'être pratiquée jusqu'à aujourd'hui, voir Geistdoerfer (1987 : 201-217).

5. La chasse au loup-marin a été pratiquée plus à l'ouest sur la côte, au large de Natashquan et de Pointe-aux-Esquimaux (aujourd'hui Havre-Saint-Pierre) à la fin du XIX^e siècle.

Pêche de printemps et pêche d'automne

La pêche au loup-marin a commencé à être pratiquée, sur la côte du Labrador, au début du XVIII^e siècle. Ce fut d'abord une pêche de printemps. Il était sans doute inévitable que les concessionnaires des postes de pêche de la région, compte tenu du fait que les premières concessions territoriales ont été concentrées dans la partie est de la côte, se soient livrés presque exclusivement à cette pêche, la seule à être praticable là où ils se sont installés, aux dépens d'une pêche d'automne qui ne s'est imposée qu'à partir de 1730, à la faveur de l'attribution de nouvelles concessions plus à l'ouest de la côte⁶.

Le mouvement migratoire de l'animal le long de la côte a imposé aux exploitants successifs des « pêches » des contraintes d'ordres divers. Elle a dicté en premier lieu une distribution des sites de capture différente d'une saison à l'autre. À l'« automne », l'animal adopte un comportement particulièrement grégaire : les troupeaux de loups-marins poursuivent une migration directe et relativement régulière vers leur lieu de gestation et empruntent pour ce faire un étroit couloir de migration, de moins de deux kilomètres tout au plus, qui longe les localités situées entre Saint-Augustin, à l'est, et le cap Whittle, à l'ouest ; les sites d'exploitation ont été, en conséquence, approximativement alignés tout au long de ce couloir qui pénètre, en particulier, le vaste agglomérat de caps, d'îles et d'îlots de l'archipel de Mécatina.

Au « printemps », en contraste, l'animal adopte un comportement plus solitaire : en raison des multiples décalages entre les dates de naissance et de sevrage de leurs nouveaux membres, les troupeaux de loups-marins tendent à se décomposer en petits groupes dispersés s'attardant ici et là le long de la partie est de la côte avant de remonter vers le nord ; la distribution des sites de capture, en conséquence, y est moins régulière que dans le cas précédent et chaque emplacement de pêche représente dans une certaine mesure un univers relativement autonome.

Le mouvement migratoire du loup-marin a favorisé l'émergence de patrons de distribution géographique des emplacements de pêche différant sensiblement selon que l'on a affaire à la pêche d'automne ou à la pêche de printemps. Il n'en est pas de même cependant en ce qui concerne la dimension temporelle du mouvement. Qu'elle ait été pratiquée à l'automne ou au printemps, la pêche au loup-marin s'est toujours présentée de ce point de vue comme une activité « intensive ». Le temps de passage des troupeaux de loups-marins, du moins si on l'observe à l'échelle de l'emplacement de pêche individuel, n'a jamais excédé, quelle que soit la saison, deux à trois semaines, obligeant en conséquence les exploitants à prévoir le déploiement d'un effort de travail soutenu à l'intérieur d'une brève période de temps. C'est sans doute la reconnaissance de cette

6. Selon Charest (1981 : 46), dans la partie orientale de la Basse Côte-Nord, qui s'étend de l'archipel du Vieux-Fort à Blanc-Sablon, « la pêche de printemps, autrefois lucrative, a progressivement périclité pour des raisons liées sans doute au rehaussement des fonds marins dans la baie de Brador, où les premiers complexes de filets à loup-marin de la Côte-Nord ont été installés ».

contrainte de nature temporelle qui a été le facteur décisif d'adoption de la formule de la pêche de parc par les concessionnaires du Régime français.

La formule technique de la pêche de parc, en effet, a représenté pour ces concessionnaires une formule idéale, compatible du reste avec une connaissance encore limitée du milieu, dans la mesure où elle permettrait de faire pleinement usage d'une force de travail plus ou moins volumineuse composée pour l'essentiel d'engagés retenus pendant de longs mois sur la côte. L'emploi d'une telle formule, analogue à celle employée dans le « ranching » moderne, a permis, en opérant le fractionnement des troupeaux naturels de loups-marins, d'accroître le temps de travail « utile » des hommes et de le soumettre à un rythme plus régulier. L'utilisation conjointe de plusieurs engins du même type pouvait de même augmenter la productivité de la pêche.

Les premiers exploitants

Le Gardeur de Courtemanche fut le premier parmi les concessionnaires de poste de la côte du Labrador, au Régime français, à mettre sur pied un établissement de pêche au loup-marin pour faire le commerce de ses produits (Lepage 1984 : 27 et passim). En 1702, il obtient la concession de l'immense territoire situé entre Kégaska et la baie de Kessakiou (aujourd'hui Labrador Inlet) et s'installe dans la région à Vieux-Fort, puis à Bradore. Une carte datée de 1704 signale déjà vers Forteau (probablement dans la baie de Blanc-Sablon), dans le territoire de sa concession, la présence d'un emplacement de pêche au loup-marin. Courtemanche commence par employer quelques Amérindiens dans son établissement puis, à partir de 1712, recrute de plus en plus des engagés « canadiens ».

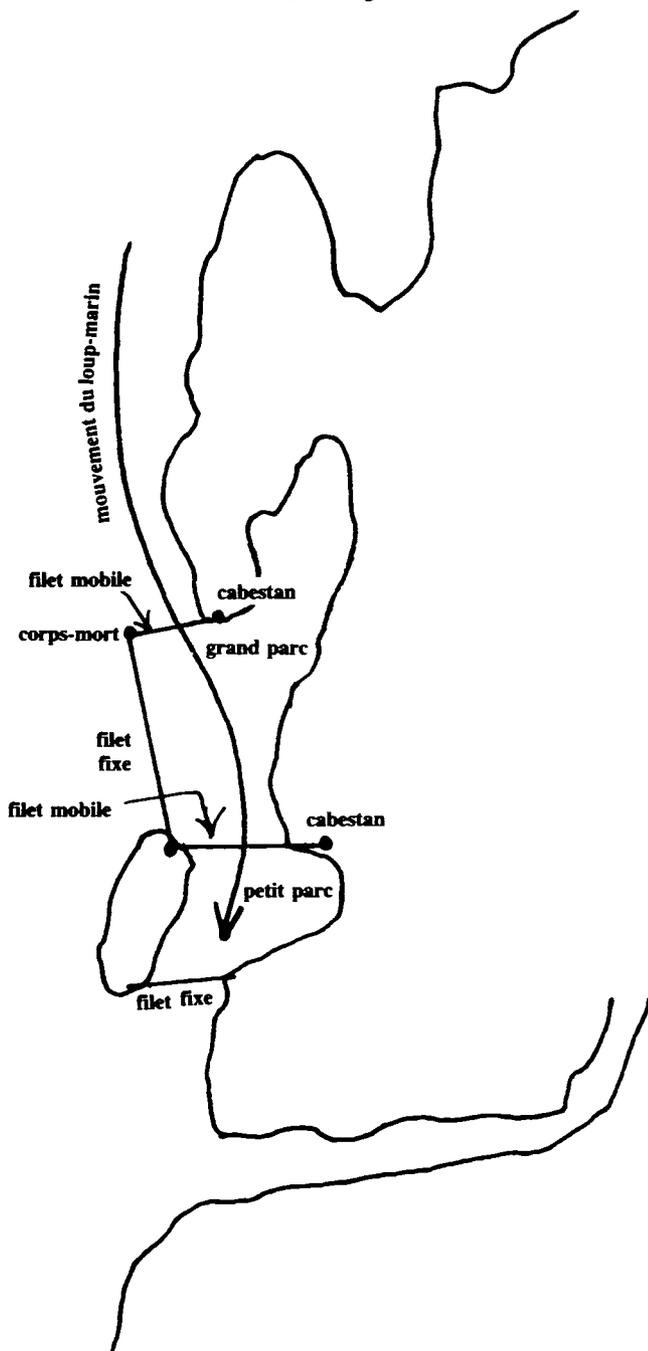
Nous ne disposons pas d'informations précises concernant les techniques de capture en usage dans l'établissement de Courtemanche. Nous sommes davantage renseignés sur celles utilisées par son successeur, Martel de Brouague (ou Broüague) (1717-1754).

Le « Plan en grand de l'Établissement du Sr Brouague », datant vraisemblablement d'environ 1735 (Niellon 1987 : 43), indique la présence dans la partie nord de sa concession d'une pêche au loup-marin en forme de parc. La pêche, orientée vers l'est, est destinée à la capture des loups-marins au « printemps », vers la fin de juin. Elle possède deux bassins juxtaposés, un « grand parc » et un « petit parc » (Figure 2).

Le premier comprend trois filets, le quatrième bord de l'enclos étant constitué par le rivage lui-même : un premier « filet mobile », disposé perpendiculairement au rivage, sert de porte d'entrée de la pêche ; un second « filet mobile » disposé de la même manière sert simultanément d'« accul » du « grand parc » et de porte d'entrée du « petit parc » ; un « filet fixe », relié à ses extrémités aux deux autres, est tendu parallèlement au rivage ; ils forment ensemble les barrières latérales du parc, entre lesquelles se déplace le loup-marin en direction est.

Figure 2

La pêche au loup-marin de l'établissement
du Sieur Broûague, vers 1735



Source : Niellon (1987).

Le second comprend deux filets disposés perpendiculairement au rivage, en travers de la course de l'animal : le « filet mobile » mentionné plus haut, qui fait fonction de porte d'entrée, et un « filet fixe » qui lui sert d'accul. Ses deux autres côtés sont constitués d'une part d'un îlot rocheux et d'autre part d'une section du rivage située dans le prolongement de celui qui fait fonction de barrière intérieure de l'autre parc⁷.

Le Plan indique clairement la présence de cabestans utilisés pour tendre ou relâcher la ralingue supérieure des filets mobiles, et de « corps-morts » pour fixer toutes les extrémités libres des filets au rivage et surtout aux îlots rocheux (Niellon 1987 : 43-44).

Un inventaire des effets appartenant au Sieur Broüague, daté du 10 août 1740, nous fournit quelques précisions supplémentaires. Il signale la présence, « dans le cabanot des gens », d'un « appareil », c'est-à-dire d'une « tente de pêche avec ses appareils ». Il semble que le terme appareil, dans son sens le plus restrictif, fasse référence dans ce contexte aux cabestans servant à actionner les filets mobiles observables sur le plan précité. La présence de harpons est aussi signalée. Ils devaient être utilisés par les pêcheurs pour l'abattage des bêtes enfermées dans l'un ou l'autre des parcs de l'« appareil ».

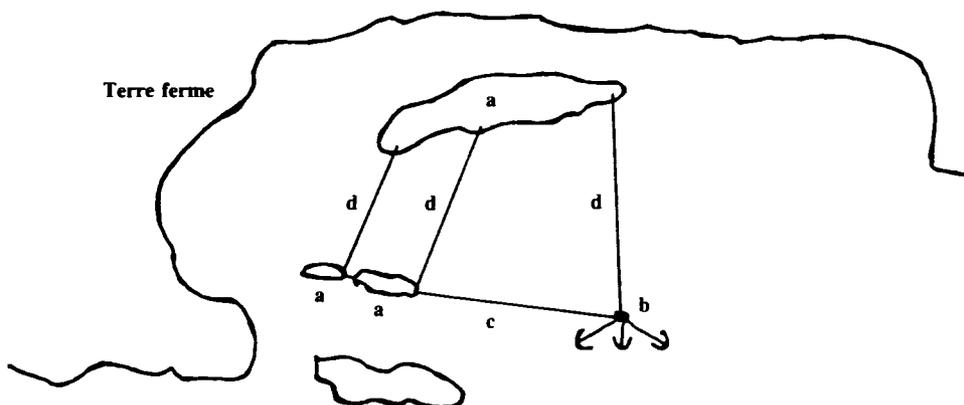
Le premier concessionnaire du poste de Nontagamiou (situé à l'ouest de Harrington), Jacques La Fontaine de Belcourt, est probablement le premier à avoir pratiqué la pêche d'automne ; son exploitation remonte à 1733 et on peut, sur un plan de son établissement daté de 1740, apercevoir la « pêche » en forme de parc qu'il utilise. Celle-ci est formée de quatre « rets » dont l'un, qui reste toujours fixe, fait fonction de prolongement d'un des côtés de la passe naturelle par où s'engouffre le loup-marin. À la différence de cet élément fixe qui ne joue pas un rôle fonctionnel dans le procès de travail, mais sert uniquement de moyen de corriger les défauts inhérents à la topographie et à accroître ainsi le volume du parc tout en respectant le schème de base de la pêche, les trois autres sont amovibles et disposés parallèlement en travers de la passe naturelle et de son prolongement artificiel ; le dessin (Figure 3) indique clairement qu'ils sont actionnés par des cabestans, dont l'emploi permet aux pêcheurs de retenir l'animal dans l'une ou l'autre des cellules du parc.

Le principe de fonctionnement de cette pêche est indifférent à la direction empruntée par le loup-marin. Si elle paraît orientée d'est en ouest, et destinée de ce fait à la pêche d'automne, ce n'est pas en raison de sa forme comme telle mais bien de sa localisation relative au sein de la topographie englobante. Les documents qui concernent l'approvisionnement et l'avitaillement du poste de Nontagamiou confirment du reste ce qu'on peut présumer de l'observation de la topographie (Lepage 1984 : 62).

7. Niellon attribue au filet mobile commun aux deux parcs une signification fonctionnelle plus limitée que celle que nous lui avons reconnue. Sa description aboutit donc en conséquence à réduire la portée de la différenciation des deux « parcs ». Celle-ci apparaît comme essentiellement contingente ; *pour diminuer la pression sur l'accul*, contre lequel venaient buter les loups-marins enfermés, un deuxième filet mobile pouvait être tendu en avant de celui-ci, en cas de prises nombreuses. La pêcherie était donc divisée alors en deux « parcs » ou bassins, facilitant d'autant le travail des hommes au moment de l'abattage des prises » (Niellon 1987 : 44-45).

Figure 3

La pêche au loup-marin du poste de Nontagamiou vers 1740



- a Îles et îlots où sont les cabestans et les corps-morts de fer
- b Cage tenue par trois ancres
- c Filet fixe
- d Filets mobiles

Source : Fortin (1979).

Plusieurs inventaires des « effets » des postes de Nontagamiou, de Gros Mécatina et de Chicataka ont été produits de 1750 à 1762 (Lepage 1984 : 38 et passim); ils mentionnent la présence de rets, de cables, de greslins et de haussières, mais non explicitement celle de cabestans : fabriqués sur place, d'une durée pratiquement illimitée — et donc d'une valeur à peu près nulle —, ceux-ci ne méritent sans doute pas, aux yeux des concessionnaires, d'être mentionnés.

Le parc de forme rectangulaire, une formule technique unique au Labrador

Nombre de documents datant du début du Régime anglais présentent des descriptions généralisées, applicables à un nombre indéterminé de cas, du même type d'engin dont on a reconnu des exemples à Bradore et à Nontagamiou auparavant. Les descriptions de Banks (1766), Gray (1768) et Cartwright (1792, mais cette dernière fait référence à la période 1765-1790) indiquent que, aussi bien sur la côte est que sur la côte sud du Labrador, le parc de forme rectangulaire est universellement adopté pour la pêche au loup-marin.

Joseph Banks, naturaliste anglais envoyé en expédition le long de la côte est du Labrador, décrit en 1766 le mode de capture du loup-marin en usage dans cette région. Il précise que la pêche a lieu vers la Noël, c'est-à-dire durant ce que nous appelons la saison de pêche d'automne. Dans sa description du fonctionnement de

l'engin, il note que la levée successive des filets permet de répartir aisément entre les bassins (« ponds ») ainsi formés autant de bandes (« shoals ») se présentant l'une après l'autre à l'entrée de la pêche :

S'ils ont une passe étroite entre deux îles ou entre une île et la terre ferme, ce qui représente la situation la plus convenable, cette passe est traversée par un certain nombre de filets dont le dernier seulement est tendu, les autres demeurant suspendus près du fond de l'eau : les loups-marins qui arrivent en bandes se trouvant arrêtés par le filet tendu se pressent sur lui pour trouver une issue leur permettant de s'échapper ; pendant ce temps les pêcheurs tendent le second filet grâce auquel [les loups-marins] sont enfermés dans un bassin : la seconde bande de loups-marins est arrêtée par le second filet et retenue par le troisième et ainsi ils procèdent jusqu'à ce qu'ils aient rempli tous leurs filets ou capturé tous les loups-marins qui traversent ce passage, ce qui s'effectue aisément en tirant sur le rivage [les animaux enfermés dans] les bassins avec une petite seine fabriquée pour cet usage. (*Notre traduction.*)

Banks, in Lysaght 1971 : 145

George Cartwright, qui s'est établi dans la même région en 1765 et a mis lui-même en opération un poste de pêche au loup-marin, note qu'on y fait usage de deux types de pêche. Le premier est un filet-maillant droit (« shoal net ») ; il est utilisé comme simple moyen d'appoint. Le second, le piège (« stopper net »), est l'engin de base des pêcheurs. Il est décrit ainsi :

Un large filet pour capturer les loups-marins, qui est fait de manière à s'ajuster au site dans lequel il est installé ; le pied repose sur le fond, et la tête flotte à la surface de l'eau, grâce à des bouées ; l'autre bout est amarré à une île (là où il y en a une) ou à la corde de tête d'un long filet qui est amarré parallèlement à la rive, et le filet proche est levé ou abaissé à volonté, par le moyen de cabestans. Plusieurs de ces filets étant placés à une certaine distance les uns des autres, ils forment autant de bassins. (*Notre traduction.*)

Cartwright 1792, Vol. 1 : IX

En 1768, le propriétaire du poste de Gros Mécatina, John Gray, décrit en détail le mode de capture du loup-marin utilisé sur la côte du sud du Labrador. Bien que sa description concerne une région beaucoup plus favorable à la pêche d'automne qu'à la pêche de printemps — où par conséquent l'engin doit s'adapter au mouvement de l'animal en direction ouest — il insiste néanmoins, de façon significative, sur le fait que sa forme et son mode de fonctionnement le qualifient indifféremment, en principe, pour la pêche de printemps ou la pêche d'automne :

La méthode de pêche consiste ainsi à utiliser un certain nombre de filets remarquables par leur force et d'une configuration adaptée à la profondeur de l'eau et à la largeur des passes respectives ; ils sont fixés à de forts cables ou à des maisons et placés dans la passe à une certaine distance les uns des autres, ayant une extrémité fixée à un rocher ou à une île par des ancrs, et l'autre à la terre ferme par le moyen de cabestans. Les filets les plus en amont ou les plus en aval (suivant l'occasion qui se présente) sont submergés près du fond, les autres étant tenus à toute force à travers la passe ; ceci fait, les gens employés à la pêche surveillent attentivement l'apparition et les mouvements des bandes de loups-marins comme ils s'approchent de la passe *soit en montant soit en descendant le fleuve* et aussitôt que la plus grande partie des loups-marins a atteint les filets tendus les plus en profondeur, tous les bras disponibles sont mobilisés afin de

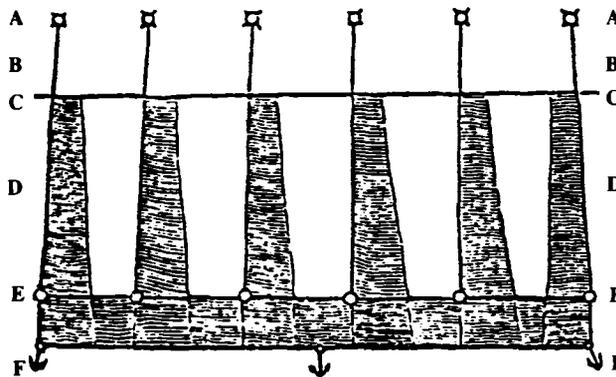
tirer à la surface de l'eau les cables auxquels ces filets sont fixés, de sorte que les loups-marins sont pris au piège et, quoique plusieurs d'entre eux puissent se déprendre d'un ou plusieurs de ces filets, ils sont néanmoins généralement capturés avant qu'ils aient pu passer tous les filets qui ont été mis en place.
(Notre traduction ; souligné par nous.)

Gray 1929 : 256

En 1814, le lieutenant de marine Edward Chappell, commandant du navire de Sa Majesté britannique le *Rosamond*, a l'occasion, au cours d'une visite à l'Anse-à-Loup, sur la côte sud-est du Labrador, d'y observer l'engin de pêche au loup-marin. Dans le journal de son expédition (Chappell 1818 : 197-199), il fait une description abstraite, schématique, du type de pêche employé dans la région. Le dessin qui l'accompagne et l'illustre rend tout à fait explicite son principe de fonctionnement, qui correspond en tous points à celui du parc rectangulaire à filets amovibles (Figure 4) dont on a reconnu auparavant des exemples tout au long de la côte du Labrador.

Figure 4

La pêcherie à loup-marin sur la côte est du Labrador en 1814



- A : « petits cabestans fixés sur la rive pour lever ou abaisser les filets »
- B : « haussières reliant les cabestans aux filets »
- C : « bord de l'eau »
- D : « filets forts allant depuis la plage jusque dans la mer : du fond ils atteignent la surface de l'eau »
- E : « larges tonneaux, utilisés pour faire flotter le grand filet extérieur, qui court parallèlement au rivage »
- F : « petites ancrures, fixant le filet extérieur au fond de la mer »

Source : Chappell 1818 : 198 (notre traduction).

Les documents à notre disposition sur la période antérieure à 1820 livrent des descriptions largement concordantes. Bien qu'elles diffèrent grandement quant à leur degré d'abstraction et d'élaboration des détails, elles offrent des images complémentaires d'un type de « pêche » unique, adapté indifféremment à la pêche d'automne et à la pêche de printemps : le parc de forme rectangulaire. Il est universellement répandu tout au long de la côte du Labrador, ainsi que sur la côte nord-est de Terre-Neuve (Sanger 1977).

La transition vers une nouvelle formule technique

Les observateurs et exploitants des postes de pêche au loup-marin du début du Régime anglais ont insisté sur le petit nombre de sites de capture en exploitation sur la côte du Labrador. Tout indique que leurs observations à ce propos s'appliquent aussi bien aux conditions qui prévalaient dans les concessions du Régime français. En référence à l'engin de pêche qu'il décrivait en 1766, Joseph Banks ajoutait que peu de lieux bénéficiaient de la présence d'un « détroit » propice à son utilisation (Lysaght 1971 : 145). John Gray, s'exprimant au nom des propriétaires des postes de pêche au loup-marin de la côte du Labrador — que les nouvelles dispositions législatives du gouvernement colonial de Terre-Neuve risquaient de léser en donnant à tous les citoyens britanniques le libre accès aux sites d'exploitation au début de chaque nouvelle saison de pêche —, insistait lui aussi sur le petit nombre de sites favorables, une douzaine selon lui :

[...] les stations de pêche au loup-marin sont principalement formées par la contiguïté des petites îles ou rochers à la terre ferme, ce qui occasionne de forts courants appelés passes, où seulement une telle pêche peut être exercée et on n'en a découvert jusqu'ici que douze dignes de considération. (*Notre traduction.*)

Gray 1929 : 256

Pour démontrer l'irrationalité de la politique de libre accès préconisée par le gouvernement de Terre-Neuve, Gray faisait également valoir le caractère singulier de chaque site d'exploitation et la valeur irremplaçable du savoir technique exigé de la part de ses exploitants :

[...] chaque propriétaire d'une telle pêche doit conformer ses agrès à la passe particulière qu'il exploite d'une manière telle qu'ils ne peuvent convenir d'aucune manière pour aucune autre [...] car il n'y a pas deux passes sur toute la côte qui ne diffèrent pas matériellement quant aux articles essentiels, à la profondeur de l'eau, à la force du courant et à la largeur des passes, les agrès étant aussi variés et différents les uns des autres que les passes sont différentes et séparées.

Certains d'entre eux requièrent quatorze ou quinze filets pour les remplir et certains sont occupés par un plus petit nombre, de sorte qu'à moins que le pêcheur de loup-marin ne connaisse avec certitude la passe qu'il occupe, il ne peut ni juger des agrès nécessaires à mettre en place ou du nombre de personnes à employer ni anticiper les dépenses à effectuer. (*Notre traduction.*)

Gray 1929 : 257

Ces éléments de description attestent d'une reconnaissance explicite, à la fin du XVIII^e siècle, de la singularité et de la diversité des formes de pêche et de leurs

conditions topographiques d'implantation. Mais le schème conceptuel de la pêche de parc, qui continue à dominer, produit de lui-même des formes techniques relativement indifférentes à la topographie singulière des sites de capture et d'abattage⁸. La distribution géographique de la pêche de parc, pour des raisons d'ordre économique que nous précisons plus loin, apparaît néanmoins fort sélective. Les sites de capture choisis comme les plus appropriés par les exploitants sont peu nombreux et dispersés sur un vaste territoire. Ils sont isolés les uns des autres ou plus rarement mis en exploitation deux à deux au sein d'un même poste.

Au cours des trente dernières années du Régime français, soit de 1730 à 1760, la majorité des concessionnaires des postes n'ont probablement pas exploité plus d'un site à la fois. L'appropriation des postes par de nouveaux concessionnaires, au début du Régime anglais, ne semble pas avoir modifié sensiblement ce régime d'exploitation, la formule technique de la pêche demeurant également inchangée.

À partir de 1790, la Labrador Company, au terme de multiples tractations légales, réussit à racheter toutes les concessions du Labrador et à centraliser l'administration du territoire. Ce monopole devait durer jusqu'à la faillite de la Compagnie, connue à ce moment-là sous la raison sociale de Labrador Second Concern, en 1820. Il ne semble pas avoir modifié davantage le régime d'exploitation hérité des concessionnaires du Régime français⁹.

Ce n'est qu'après 1820 qu'a été développée une nouvelle formule technique pour la pêche au loup-marin, particulièrement par les petits producteurs de la région de Mécatina. Mais elle a été adoptée également dans les stations de pêche situées plus à l'est, à Saint-Augustin et à Rivière Saint-Paul.

La faillite de la Labrador Second Concern a déclenché un mouvement d'occupation libre des postes de pêche au loup-marin qui a abouti au peuplement permanent de la région. Les pionniers de ce mouvement ont été des individus originaires de la Côte-Sud du district de Québec (Montmagny, Berthier...) qui avaient vraisemblablement eu auparavant, pour une part d'entre eux au moins, une expérience de pêcheurs à l'emploi de la Labrador Company¹⁰.

-
8. Comme l'illustre bien la difficulté pour l'archéologue d'aujourd'hui de déterminer la localisation exacte des « bons » sites de capture mis en opération avant la fin du XVIII^e siècle (Niellon 1985 : 234).
 9. Les raisons de cette stagnation sont, dans l'état actuel de nos connaissances, difficiles à cerner. Elle pourrait bien d'ailleurs ne se révéler qu'apparente, car il faut reconnaître qu'on ignore à peu près tout de la pratique de la pêche au loup-marin sous le régime administratif de la Labrador Company. Les administrateurs de la Compagnie paraissent avoir été réticents à encourager l'expérimentation technique et à investir dans la mise en exploitation de nouveaux sites de capture, en raison de la lenteur à rentabiliser les importantes mises de fonds initiales et de la dépréciation rapide des installations et équipements des stations de pêche. Les exigences des partenaires de la Compagnie, qui voyaient dans cette aventure économique un moyen de s'enrichir rapidement et désiraient pouvoir à tout moment retirer leurs mises de fonds pour les placer dans d'autres branches d'activité, ne seraient pas étrangères à cette situation.
 10. D'après le témoignage plus tardif du capitaine Pierre Fortin et la tradition orale, ces pionniers de la Côte-Sud auraient racheté de leur ancien employeur les installations et équipements de pêche au loup-marin (Charest 1970). Le règlement des affaires de la Compagnie demeure cependant une question obscure, dans l'état actuel de la recherche.

Au cours de la décennie 1820-1830, ces immigrants ont mis en exploitation, de façon plus ou moins régulière, une vingtaine de sites de capture. Ils se sont approprié, pour les conserver par la suite au profit de leurs descendants, les meilleurs emplacements, ceux en particulier qui avaient déjà fait leurs preuves auparavant.

Paradoxalement, l'absence même de droits de propriété bien établis sur les emplacements de pêche de la région a eu pour effet non pas de décourager le peuplement permanent mais de le consolider. Les arrivants, en effet, n'ont pu faire autrement, pour conserver un droit d'usage aisément contesté sur leurs emplacements, que de résider sur la Côte à l'année longue et d'y amener leur famille¹¹.

Il semble que le mouvement d'appropriation des emplacements de pêche et de colonisation du territoire ait ralenti très sensiblement après 1830 pour reprendre avec une nouvelle vigueur à partir de la fin des années 1840. Le nombre de stations de pêche au loup-marin en activité, de moins de vingt qu'il était avant 1830, serait passé à près d'une cinquantaine en 1865 (Lepage 1984 : 87 et passim). Cet accroissement a répondu à une conjoncture économique favorable due à la forte montée du prix des huiles. Il s'est traduit par la mise en activité de nouvelles stations de pêche et/ou l'apparition de nouvelles entreprises, mouvement qui a atteint son point culminant avec l'arrivée de pêcheurs terre-neuviens dans la région (à Harrington Harbour par exemple) autour de 1870.

Ce développement de la géographie de l'exploitation du loup-marin a eu pour effet, d'une part, d'accroître la densité d'occupation des aires les plus favorables à la capture de l'animal et de susciter de nombreux conflits entre exploitants¹², d'autre part de favoriser l'expérimentation jusqu'à conduire à l'invention et à l'adoption d'une formule technique nouvelle.

L'accroissement du nombre d'engins utilisés et l'élargissement de la plate-forme géographique de l'exploitation se sont traduits par l'utilisation de sites de pêche de plus en plus marginaux et de moins en moins productifs. Tandis qu'à un extrême les sites les plus productifs ont été exploités de façon continue, à l'autre les sites les moins productifs ne l'ont été que de façon intermittente et dans des conditions de marché exceptionnellement favorables. Plus généralement, on peut

11. Ces contraintes ne suffisent pas à rendre compte, au delà de la formation initiale du peuplement, du mouvement de colonisation dans son ensemble. Les immigrants ont dû, pour demeurer sur place et faire face aux aléas de productivité affectant la pêche au loup-marin, pratiquer des activités complémentaires : pêche au saumon, pêche à la morue, chasse et piégeage. L'adoption d'une telle stratégie d'usage du milieu, « généralisée » — et opportuniste — plutôt que « spécialisée », a été un caractère constant de l'adaptation des familles de pêcheurs nord-côtiers depuis 1820. Charest (1976) a été le premier à la reconnaître et à utiliser ces concepts « écologiques » dans l'étude des communautés de pêcheurs de la Basse Côte-Nord. Nous ne les employons ici, toutefois, que pour qualifier la stratégie d'adaptation dominante, sans préjuger de la bio-diversité propre au milieu.
12. Il est significatif que ces conflits, qui ont divisé des communautés aux assises encore fragiles, aient eu exclusivement pour objet la localisation des sites de pêche d'automne. Dès 1845, mais surtout autour de 1860, les exploitants des stations de pêche situées en aval se plaignent auprès des autorités gouvernementales de ce que le rendement de leurs engins soit fortement diminué par suite de la mise en activité de nouvelles stations de pêche situées en amont, dans le couloir de migration emprunté par l'animal (Lepage 1984 : 89 et passim).

dire que les conjonctures économiques successives, de 1820 à 1975, ont eu pour effet d'actualiser de façon variable un potentiel exploité à son maximum vers le début des années 1870. La longue crise de la période 1870-1930 n'a guère laissé en opération qu'une dizaine de stations de pêche alors que la reprise des années 1930-1970 en a multiplié le nombre au point où celui-ci a atteint un niveau comparable à celui des meilleures années du XIX^e siècle¹³.

La période 1820-1870 constitue une période-charnière dans l'histoire de la pêche au loup-marin sur la Côte. Elle marque le passage définitif à la nouvelle formule technique de la pêche en forme de labyrinthe. Tout indique cependant que le processus a mis du temps à se réaliser et que l'emploi d'une formule mixte, combinant les éléments morphologiques et fonctionnels des deux formules identifiées plus haut, a persisté jusqu'en 1870¹⁴.

La persistance de la formule ancienne du « parc » se révèle dans la description de la « manière de pêcher le loup-marin » faite en 1853 par le capitaine Pierre Fortin, magistrat chargé de la protection des pêcheries du golfe Saint-Laurent pour le compte du gouvernement du Canada uni :

D'abord on choisit un point de la côte ou un passage entre les Islots où il passe tous les ans en grande quantité.

On fait avec des rets des parcs ayant une ouverture du côté de l'est l'automne et du côté de l'ouest au printemps.

Lorsqu'une ou plusieurs bandes sont entrées dans la pêche, on lève par le moyen de cabestans un rets tenu au fond de l'eau à l'entrée de la pêche, ce rets bouche complètement l'entrée et le loup-marin ne peut plus sortir, on va alors avec des embarcations dans la pêche, on tire quelques coups de fusil, le loup-marin effrayé plonge et se prend dans les mailles des rets en essayant de s'échapper.

Fortin 1854 : [s.p.]

Le même observateur note plus loin que les pêcheurs désignent la pêche ainsi constituée comme une « tenture de rets » et précise que les filets dans lesquels les loups-marins viennent se mailler « sont toujours ouverts au moyen de cables de bordure qui sont bien roulés par des cabestans ».

La tradition orale recueillie par Beucage en 1967 auprès des familles d'exploitants des pêches au loup-marin tend à confirmer le fait que le passage de l'ancienne à la nouvelle formule technique de la « pêche » a été graduel et que les propriétaires d'établissements ont eu longtemps recours à une formule mixte marquant un compromis entre l'ancien et le nouveau et témoignant de l'état inachevé de leur expérimentation en direction de la formule nouvelle.

13. Selon Charest (1981 : 46) la Direction des pêches maritimes du Québec a accordé en 1970 quelque 103 permis d'exploitation d'emplacements de pêche au loup-marin sur la Basse Côte-Nord. Ce nombre comprend cependant de nombreux emplacements de « charnette », filet-maillant droit disposé en eau libre, près du rivage, un engin que nous ne considérons pas dans le cadre de cet article comme une « pêche » proprement dite. La majorité des 24 emplacements situés à l'ouest de l'archipel de Tête-à-la-Baleine sont des emplacements de ce type; une partie également des 24 emplacements situés à l'est de Saint-Augustin, des pêches de printemps plutôt que d'automne, sont des charnettes.
14. On peut même penser, compte tenu du fait que la chute brutale à la fois du volume des captures et des prix des produits du loup-marin a mis un frein à partir de 1870 à l'expérimentation dans ce domaine, que cette combinaison a pu dans certains cas persister jusqu'à la fin du XIX^e siècle.

Les reconstitutions de la « grande pêche » de la famille Robertson de La Tabatière, pêche la plus productive de la région tout au long des XIX^e et XX^e siècles, montrent une articulation complexe entre les deux formules au sein du même réseau de « rets ».

La première reconstitution, datée d'« avant 1850 » (Beaucage 1968 : 110, Figure 15), associe un parc de forme classique, avec accul et cabestans, à un « pointu » (deux filets convergents formant accul). Ce dernier sert d'antichambre au parc situé en avant, tout en constituant dans une certaine mesure une pêche autonome. La mise en place du pointu accroît donc la surface totale du bassin de rétention des lous-marins et la productivité de la pêche en respectant la formule technique du parc, qui demeure prédominante.

Dans la seconde reconstitution, datée de « 1850-1870 » (Beaucage 1968 : 115, Figure 24), le parc, ses filets amovibles et ses cabestans ont disparu. Le pointu de la pêche plus ancienne se trouve intégré à un labyrinthe de filets fixes dont la forme rectangulaire et la division en trois bassins intérieurs, cependant, ne sont pas sans évoquer le parc. À la manière d'une forme fossile, ce dernier est privé de sa fonction originelle et s'inscrit dans le cadre fonctionnel de la nouvelle formule technique.

Avec la « pêche actuelle » (Beaucage 1968 : 116, Figure 25), la formule technique de la pêche en forme de labyrinthe domine sans partage et sans ambiguïté. La « grande pêche » possède une porte d'entrée unique qui donne sur deux pêches pointues, constituant ainsi un labyrinthe d'un ordre de complexité supérieur régi par le même principe que chacune de ses composantes organiques.

La « pêche » en forme de labyrinthe : variabilité et complexité

Lors de son enquête de 1967, Pierre Beaucage a demandé à ses informateurs, tous exploitants actifs ou à la retraite, d'exécuter un dessin à main levée de la « pêche » à loup-marin qui leur était le plus familière. Le corpus ainsi constitué comprend vingt-huit dessins originaux, dont dix-huit ont été reproduits, sous une forme plus schématique que dans la forme originale, dans l'article publié en 1968. On pourrait interroger la portée de cette reproduction « savante » : se demander, à un premier niveau, quels sont les critères qui ont présidé à la sélection des dessins en vue de la publication et, à un second niveau, dans quelle mesure la « traduction iconique » de chacun des dessins originaux rend avec fiabilité ses éléments et conserve sa structure signifiante. Ces deux opérations de sélection et de traduction des éléments du corpus original ne sont pas indépendantes l'une de l'autre ; elles traduisent, en réalité, un choix épistémologique et une stratégie d'interprétation dont la mise à jour nous a mis sur la piste d'une interprétation alternative de la variété des pêches en forme de labyrinthe¹⁵.

15. Il ne saurait être question, dans le cadre de cet article, de présenter une discussion, documents à l'appui, de l'interprétation du corpus désigné, non plus que de livrer, en la justifiant pleinement, une analyse autre que très sommaire des formes des engins de pêche qui y sont représentés. Nous espérons pouvoir présenter, dans un article ultérieur, une morpho-typologie complète de ces « pêches » qui tiennent compte des relations entre tous les principaux paramètres pertinents ; taille et orientation, disposition relative des éléments d'un complexe les uns par rapport aux autres, etc.

L'observation du corpus de dessins à notre disposition montre qu'au sein de chaque complexe de filets désigné comme une « pêche » indépendante on découvre inévitablement quatre éléments invariants qui forment ensemble les contours d'un enclos de forme approximativement carrée : un accu, deux barrières, et un couple aile-aile ou aile-piton dont les termes sont séparés par un intervalle. Ces quatre éléments constituent le « corps » du complexe. Celui-ci est entrouvert sur l'un des côtés. Le couple de filets a pour fonction de rabattre l'animal dans la « gueule » de l'enclos. La métaphore corporelle vient ici rehausser le caractère organique des éléments artificiels ainsi liés. Elle souligne également le fait que la pêche accomplit sa fonction de capture grâce à la symétrie radiale de sa forme, génératrice d'un espace essentiellement unidimensionnel et directionnel (Berkowitz et Tschirgi 1988 : 330).

Vingt-deux des vingt-huit dessins du corpus se limitent à exprimer ce modèle et peuvent de ce fait être considérés comme des représentations de la forme « simple » de l'engin (Figure 5a). Six dessins témoignent de l'existence de formes d'engin plus complexes. Elles se ramènent en réalité à deux types ; le premier est obtenu par *juxtaposition* de deux formes simples (Figure 5b), le second par *dédoublement* ou *redondance fonctionnelle* soit interne (Figure 5c) soit externe (Figure 5d) d'un ou plusieurs, mais non de la totalité des éléments de la forme simple.

Simple ou complexes, les formes de l'engin de pêche sont fréquemment munies d'un appendice externe désigné sous le terme de renflotte — à l'origine « rêt en flotte ». C'est ainsi que dix des vingt-deux pêches de forme simple comportent un tel appendice et que les pêches de forme complexe en comportent elles aussi. Bien que la présence de cet élément ajoute à la complexité apparente de la forme de l'engin, il représente à notre point de vue une dimension de complexité indépendante de celle de sa forme de base.

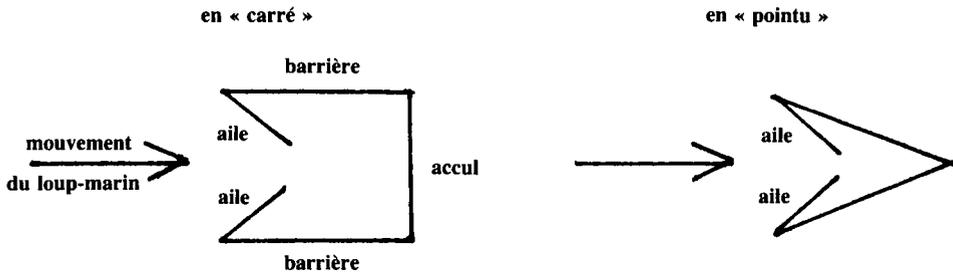
Les dessins de « pêche » effectués en 1967 sont des graphes objectivés, abstraits du fait même de l'élection de la surface plane comme modalité de figuration (Lafont 1984 : 29 et passim). Chaque dessin est accompagné de termes désignant chacun une partie de la « pêche » représentée et correspondant dans chaque cas à un « rets » ou à un segment de filet droit. La dénomination des composantes, rets ou segments de filets, fournit une clef essentielle pour la reconnaissance de la variété des formes de « pêche » en forme de labyrinthe et pour la découverte du schème conceptuel qui sous-tend sa production. Elle s'inspire d'une classification qu'on peut qualifier d'« analytique » ; une telle forme de classification repose sur la séparation des parties d'une totalité naturelle ou sur la décomposition en parties constituantes d'un système appréhendé à un niveau d'observation ou de description donné¹⁶.

16. On la retrouve à l'œuvre par exemple dans les classifications anatomiques et dans la topographie tout autant que dans la classification des parties — surfaces, volumes — d'artefacts. Dans ce dernier cas le processus classificatoire n'a pas l'avantage d'opérer sur la base d'une totalité « naturelle » de forme à peu près constante, d'où l'usage d'une métaphore organique fondatrice, dans le cas particulier qui nous occupe, le corps précisément. Elle procède néanmoins des mêmes principes formels. À ce sujet, voir Ellen (1977).

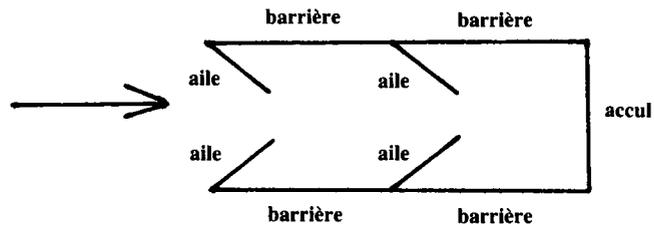
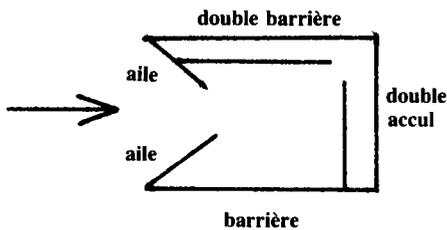
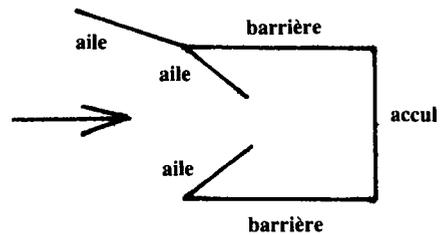
Figure 5

Représentations schématiques des formes simples
des pêches à loup-marin « contemporaines »

5a) Formes simples



5b) Forme complexe, par juxtaposition de formes simples (pêche double)

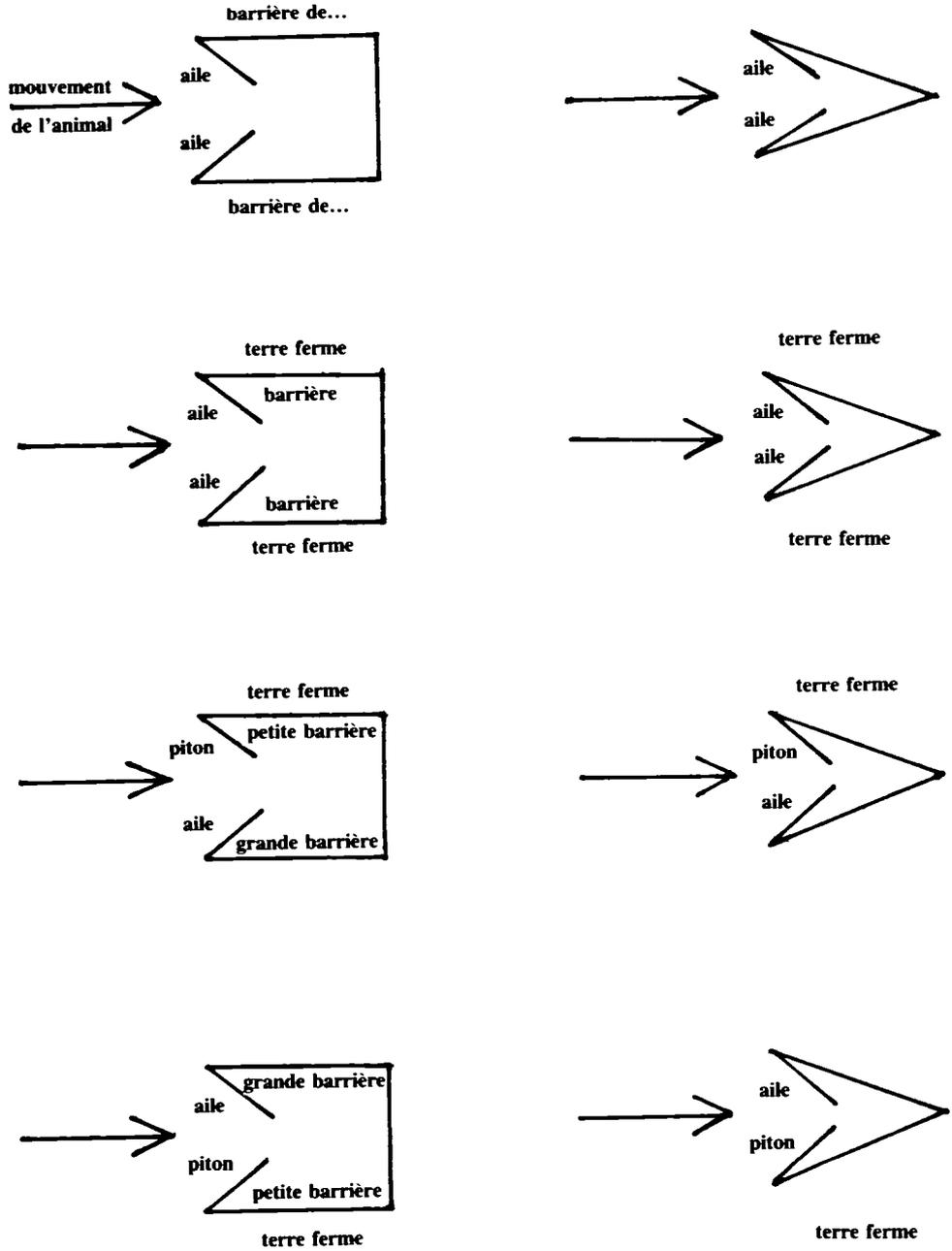
5c) Forme complexe, par redondance interne
d'élément(s) fonctionnel(s)5d) Forme complexe, par redondance externe
d'élément fonctionnel

La Figure 6 présente une vue schématique de quelques transformations « morpho-sémantiques » élémentaires des pêches contemporaines. Elles concernent aussi bien le « carré » que le « pointu ». Celui-ci, plus rarement représenté dans les dessins, n'est qu'une forme simplifiée du carré : les « barrières » latérales, parallèles et disjointes, qui donnent sur l'accul dans le cas du carré, convergent et se joignent ici pour former ce qu'on peut désigner indifféremment, selon la perspective envisagée, comme un pointu (sans accul) ou un accul (sans barrières).

Si le pointu apparaît comme une forme simplifiée du carré, il apparaît davantage encore comme une forme sémantiquement « stérile » ; l'absorption des barrières dans le pointu, en effet, prive cette forme de la « productivité »

Figure 6

Transformations morpho-sémantiques élémentaires
des pêches à loup-marin « contemporaines »



morphologique et sémantique caractéristique du carré. C'est pourquoi, dans la perspective d'une étude de la complexité et de la variabilité différentielles de la « pêche », il convient de considérer cette dernière comme sa forme la plus élémentaire, et de commencer par là le travail d'interprétation. Nous ne présentons ici que les formes les plus simples des transformations, nous réservant pour un article ultérieur la tâche d'en suivre les élaborations plus complexes. Comme on peut déjà le voir dans le cas du carré, le vocabulaire descriptif des filets est sensible à des facteurs topographiques comme la contiguïté ou non par rapport au rivage ; les transformations plus complexes font intervenir également d'autres critères, en particulier la disposition (rapports d'angles) relative des filets contigus les uns par rapport aux autres.

Le schème de l'objet technique

Nous avons implicitement reconnu jusqu'ici, sous-jacente aux formules techniques de la « pêche » utilisée sur la côte du Labrador depuis le début du XVIII^e siècle, la présence de *schèmes conceptuels* contrastés. Ces schèmes sous-tendent dans chaque cas une variété de manifestations matérielles qui témoignent des résultats de leur interaction avec l'environnement biophysique.

Nous pouvons définir simplement le schème conceptuel comme un modèle de représentation cognitive/symbolique sous-jacent à la production, à la perception ou à l'interprétation d'un univers déterminé de formes (Niesser 1976 : 51 et passim). Le schème conceptuel d'un objet technique — ou d'un ensemble d'objets de même famille —, dans cette perspective, représente la forme invariante des connaissances impliquées dans la mise en œuvre d'un procès de production ; il se traduit dans des *artefacts* servant de moyens d'accomplissement et d'expression de la signification (Laughlin 1989) d'un objet sensoriel particulier, soit dans le cas qui nous concerne ici le loup-marin dont on anticipe la capture.

Il est évident, au vu de ce qui précède, que les deux formules techniques de la « pêche » au loup-marin que nous avons reconnues impliquent deux modes d'interaction contrastés entre leurs schèmes conceptuels respectifs et l'environnement.

Dans le cas de la pêche de parc, l'inscription matérielle du schème conceptuel de l'objet technique se caractérise par une « assimilation »¹⁷ maximale de la

17. Ce terme et celui, complémentaire, d'accommodation, ont été employés par Piaget pour désigner l'un des deux invariants fonctionnels communs à tous les systèmes vivants, l'adaptation (le second étant l'organisation).

Dans sa discussion critique de la théorie du développement ontogénétique de Piaget, McManus résume sa position à ce sujet : « La fonction adaptative elle-même a deux pôles : l'assimilation et l'accommodation. L'assimilation est l'activité qui utilise l'environnement selon les termes de l'organisme, comme lorsque la nourriture est transformée par le système digestif. L'input environnemental est transformé ou modifié pour s'ajuster aux besoins et aux structures de l'organisme. Le pôle fonctionnel opposé, l'accommodation, est ce processus par lequel l'organisme est modifié de manière à s'ajuster aux caractéristiques spécifiques de l'environnement. L'adaptation de l'organisme est le résultat de l'équilibre assimilation-accommodation. Les structures morphologiques émergent de l'activité des facteurs invariants d'organisation et d'adaptation et en viennent à constituer les organes de ces fonctions » (McManus 1979 : 185-186 ; *notre traduction*).

topographie. En effet la physiographie de l'emplacement choisi pour la mise en place de la pêche peut varier pratiquement à l'infini sans que sa forme n'en soit affectée, c'est-à-dire ne s'éloigne sensiblement d'une forme idéale (rectangulaire). La topographie apparaît donc comme une source de variabilité superficielle de la forme de l'engin et sa pertinence tient davantage à la localisation relative — par rapport au mouvement migratoire de l'animal — de l'emplacement de pêche qu'elle supporte qu'à sa physionomie comme telle. Les « passes » étroites et profondes propices au passage des loups-marins, il est vrai, ont été le terrain d'élection pour la mise en place de parcs de pêche : ce n'est pourtant pas tant en raison de leur physionomie propre qu'elles ont été assignées à cette fonction, mais plutôt du fait qu'elles permettaient, grâce à la redondance de leurs formes par rapport à celle de l'objet technique — un îlot rocheux remplace avantageusement un pan de filet —, de diminuer les frais d'investissement fixes et de minimiser les risques¹⁸.

Dans le cas de la pêche en forme de labyrinthe, l'inscription matérielle du schème conceptuel se caractérise au contraire par une « accommodation » maximale à la topographie. La forme de la pêche en épouse étroitement les contours. On a ainsi l'occasion d'observer une multiplication remarquable des formes d'engins : elle résulte à la fois du libre jeu des transformations ou des élaborations du schème conceptuel lui-même et des déformations topologiques (de formes manifestant une complexité variable) que la topographie singulière de chaque emplacement impose à son expression.

La géographie différentielle de l'implantation des pêches de parc et de labyrinthe, dans l'état actuel de la recherche, reste encore mal connue. Nous avons montré cependant que, de toute évidence, la seconde a été beaucoup moins restrictive que la première et que cette différence s'est traduite dans la mise en œuvre de deux schèmes conceptuels contrastés de l'engin de base.

Nous avons insisté dans le cadre de cet article sur le fait que chacune des deux formules techniques a offert une réponse spécifique à l'ensemble des contraintes d'exploitation de la ressource. Il convient de rappeler pour terminer que la transition technique que nous avons décrite a impliqué un changement correspondant dans l'organisation sociale des exploitations. Il est probable, en effet, bien que nous n'ayons guère insisté sur ce point qui mérite de plus amples développements, que c'est le passage à l'entreprise de type familial et l'occupation permanente du milieu, dans la mesure où ils ont impliqué à la fois une connaissance beaucoup plus raffinée du milieu local et une plus grande tolérance à l'utilisation d'emplacements de pêche à rendement limité, qui a précipité et surtout consolidé la transition technique que nous avons décrite.

18. On peut dire de façon générale que plus la taille de la pêche est grande, plus le choix d'un milieu topographique approprié à la réduction des coûts d'immobilisation et des frais d'entretien devient impératif : c'est pourquoi les passes étroites et profondes, dont la topographie offre un maximum de correspondance à la forme du parc, ont été sélectionnées de préférence à tous les autres sites.

Références

- BEAUCAGE P.
1968 « Technologie de la pêche au loup-marin sur la côte nord du Saint-Laurent », *L'Homme*, VIII, 3 : 96-125.
- BERKOWITZ G.C. et R.D. Tschirgi
1988 « The Biological Foundations of Space and the Evolution of Spatial Dimension », *Journal of Social and Biological Structures*, 11, 3 : 323-335.
- CARTWRIGHT G.
1792 *A Journal of Transactions and Events During a Residence of Nearly Sixteen Years on the Coast of Labrador*. Neward : Allan and Ridge.
- CHAPPELL Lieut. E.
1818 *Voyage of His Majesty's Ship Rosamond to Newfoundland and the Southern Coast of Labrador*. London : John Mawman.
- CHAREST P.
1970 « Le peuplement permanent de la Basse Côte-Nord du Saint-Laurent, 1820-1900 », *Recherches sociographiques*, XI, 1-2 : 59-90.
1976 « Stratégies d'adaptation généralisées et écosystèmes spécialisés : le cas de la Côte-Nord du golfe Saint-Laurent », *Cahiers d'anthropologie de l'Université Laval*, 1 : 19-49.
1981 « Contraintes écologiques et pêcheries sédentaires sur la Basse Côte-Nord du golfe Saint-Laurent », *Anthropologie et Sociétés*, 5,1 : 29-56.
- DOUGAN J.L. et K. Ronald
1982 « The Ice Lover : Biology of the Harp Seal (*Phoca groenlandica*) », *Science*, 215 : 928-933.
- ELLEN R.F.
1977 « Anatomical Classification and the Semiotics of the Body » : 343-373, in J. Blacking (éd.), *The Anthropology of the Body*. New York : Academic Press.
- FORTIN J.
1979 *Les postes de traite de la Côte-Nord (dossier documentaire)*. Québec : Ministère des Affaires culturelles.
- FORTIN P.
1854 *Rapport annuel du Capitaine Pierre Fortin, commandant de la goélette La Canadienne, chargé de la protection des pêcheries dans le golfe Saint-Laurent (1853)*. Ottawa, Journeaux de l'Assemblée législative, Appendice.
- GEISTDOERFER A.
1987 *Pêcheurs acadiens, pêcheurs madelinots. Ethnologie d'une communauté de pêcheurs*. Paris : CNRS et Québec : Les Presses de l'Université Laval.
- GRAY J.
1929 « Technique of Labrador Seal Fishery » : 256-257, in H.A. Innis (éd.), [1768] *Selected Documents in Canadian Economic History, 1497-1783*. Toronto : The University of Toronto Press.
- LAFONT R. (dir.)
1984 *Anthropologie de l'écriture*. Paris : Centre Georges Pompidou, Centre de création industrielle.

LAUGHLIN C.D.

- 1989 « Les artefacts de la connaissance. Une perspective biogénétique structurale du symbole et de la technologie ». *Anthropologie et Sociétés*, 13, 2 : 9-29.

LAVIGNE D.M.

- 1982 « Life or Death of the Harp Seal ». *National Geographic*, Jan. : 129-142.

LEPAGE A.

- 1984 *Histoire de la pêche au loup-marin sur la Basse Côte-Nord du golfe Saint-Laurent*. Québec : Ministère des Affaires culturelles.

LYSAGHT A.M.

- 1971 *Joseph Banks in Newfoundland and Labrador, 1766 : His Diary, Manuscripts and Collections*. London : Faber and Faber Ltd.

MANSFIELD A.M.

- 1964 *Phoques de l'Arctique et de l'Est du Canada*. Ottawa : Office de recherche sur les pêcheries du Canada.

McMANUS J.

- 1979 « Ritual and Ontogenetic Development » : 183-215. in E.G. d'Aquili, C.D. Laughlin et J. McManus (éd.), *The Spectrum of Ritual. A Biogenetic Structural Analysis*. New York : Columbia University Press.

MERCER M.C.

- 1976 *La chasse au phoque*. Ottawa : Pêche et Environnement Canada.

NIESSER U.

- 1976 *Cognition and Reality*. San Francisco : W.H. Freeman and Co.

NIELLON F.

- 1985 « Recherches archéologiques sur l'exploitation côtière du loup-marin sur la Basse Côte-Nord aux 18^e et 19^e siècles » : 228-244, in *Traditions maritimes au Québec*. Québec : Éditeur officiel du Québec.
- 1987 *Les baies de Brador et Blanc-Sablon, 1700-1760. Dossier sur les ressources documentaires disponibles*. Blanc-Sablon : Municipalité de la Côte-Nord du golfe Saint-Laurent.

SANGER C.

- 1977 « The evolution of sealing and the spread of permanent settlement in North-Eastern Newfoundland » : 136-151. in J.J. Mannion (éd.), *The Peopling of Newfoundland. Essays in Historical Geography*. St-John's : Memorial University of Newfoundland et Toronto : University of Toronto Press.

RÉSUMÉ/ABSTRACT

Une transition technique, les « pêches » au loup-marin sur la côte du Labrador depuis le début du XVIII^e siècle

La pêche au loup-marin (*Phoca groenlandica*) a joué un rôle déterminant dans l'histoire économique de la côte du Labrador. Depuis le début du XVIII^e siècle, cette activité a nécessité l'utilisation d'une grande variété de formes d'engins de pêche fixes ou adaptés aux particularités du mouvement de l'animal le long de la côte et aux conditions topographiques des sites de capture.

Une analyse cognitive-structurale des formes de ces engins de pêche conduit à repérer deux formules techniques réalisées successivement : le parc et le labyrinthe. La transition technique vers ce dernier s'est effectuée au cours du XIX^e siècle à la faveur du passage d'une exploitation par des « compagnies » de pêche à une exploitation de type familial.

A Technical Transition : Harp Seal Fisheries on the Labrador Coast since the Beginnings of the XVIIIth Century

Seal fishing (*Phoca groenlandica*) has played a determinant role in the economic history of the Labrador Coast. Since the beginnings of the XVIIIth century, this activity required the use of various steady fishing tools or of fisheries adapted to the characteristics of the animal's movements along the coast and to the topographic conditions of the capture sites. A cognitive-structural analysis of the shape of these fishing tools shows two technical formulas that have been used successively : the enclosure and the labyrinth. The technical transition toward the latter happened during the XIXth century thanks to the transformation of the kind of enterprise from fishing « companies » to family exploitation.

*André Lepage
Martin, Léonidoff,
Provencher, Lepage et Ass.
342, rue Fraser
Québec (Québec)
Canada G1S 1R1*